



Problème avec les poubelles

Par Tal

Bonjour voilà j'ai oublié de rentrer mes poubelles et le maire de la ville les a récupéré il ne veut pas me les rendre depuis plusieurs mois en a-t-il le droit sa réponse et non votre poubelle est restée 1 semaine sur le trottoir c'est vrai que je n'y ai pas pensé je n'étais pas présente merci de votre aide

Par Indigo

Bonjour Tal,

Lorsque vous indiquez :

"j'ai oublié de rentrer mes poubelles et le maire de la ville les a récupéré il ne veut pas me les rendre depuis plusieurs mois en a-t-il le droit sa réponse et non votre poubelle est restée 1 semaine sur le trottoir ».

S'agit-il de plusieurs poubelles ou d'une seule ?

Cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pouvez-vous préciser si ces (ou cette ?) poubelles sont des containers fournis par la ville ou vos propres containers ?

Par Tal

ce ne sont pas mes propres poubelles .je suis en location d'une maison hlm

Par yapasdequoi

Les jours et horaires de sortie/rentrée sont imposés par un arrêté de la mairie. En dehors de ces horaires, vous pouvez être verbalisé.

Par contre confisquer les containers est une sanction surprenante.

Lire ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16217]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16217
[/url]

"Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 ? maximum."

Le mieux serait de vous rendre à la mairie et comprendre comment faire pour récupérer vos poubelles confisquées et payer l'amende. Sinon vous devrez de toute façon les remplacer à vos frais.

Par Tal

je me suis déplacé voir le maire il me répond simplement qu'il ne me rendra pas la poubelle et ne me parle aucunement d'amende

oui c'est surprenant d'un maire mais sa réponse est non

Par yapasdequoi

Ecrivez à la préfecture pour faire part au préfet de ces agissements. Et mettez le maire en copie.